

Le sous-ministre

Québec, le 25 février 2019

Madame Danielle Chevrette  
Directrice générale  
Ville de Sainte-Catherine  
5465, boulevard Marie-Victorin  
Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1

Madame la Directrice générale,

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a bien reçu la demande de la Ville de Sainte-Catherine afin de poursuivre deux contrats en cours avec l'entreprise Mélimax Transport inc., malgré son inscription au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Après analyse de votre demande et en raison de circonstances exceptionnelles, la ministre autorise la poursuite de votre contrat en cours avec l'entreprise Mélimax Transport inc. pour la fourniture et la location de conteneurs, incluant le transport et l'élimination de déchets secs, jusqu'à son échéance le 31 mars 2019.

Concernant votre contrat pour la collecte de déchets et matières recyclables au Récréoparc, la ministre en autorise la poursuite pour un délai supplémentaire d'une durée maximale de 90 jours afin de permettre à la Ville de procéder aux démarches requises pour l'attribution d'un contrat avec un nouveau fournisseur. Le délai de 90 jours débutera à compter de la fin du délai de 60 jours prévu à l'article 21.3.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ainsi, ce contrat avec l'entreprise Mélimax Transport inc. devra prendre fin au plus tard le 10 juin 2019.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

*Original signé par*

Frédéric Guay